

**De la précarité à la dignité :
nouveaux regards pour améliorer le statut de l'artiste**

Mémoire du Conseil des arts de Montréal déposé dans le cadre
des consultations publiques sur la révision des lois sur le statut de l'artiste

Produit par Laurence D. Dubuc
Chercheure, Université de Montréal

Déposé à Montréal, le 1^{er} février 2021



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	i
Sommaire	1
Présentation du Conseil des arts de Montréal	2
État des lieux	3
La protection et la promotion de la culture, un engagement historique au Québec	3
Les arts et la culture, un secteur d'activité à forte valeur ajoutée	4
Transformations structurelles des marchés et des économies	4
La COVID-19 et ses impacts	5
Des niveaux de précarité exacerbés sous l'effet de la crise sanitaire	5
Un renforcement des inégalités auprès des communautés déjà vulnérables	8
Les entrepreneur.e.s indépendant.e.s et l'accès à la protection sociale en régime canadien..	9
La position du Conseil des arts de Montréal	10
Améliorer le statut de l'artiste : une revue de certaines voies empruntées à travers le monde	11
1. Le revenu de base universel	11
Les artistes, un groupe idéal à cibler pour le développement d'un projet pilote de revenu de base	12
La campagne canadienne pour l'adoption du revenu de base universel	12
Lutte contre la pauvreté et respect des droits fondamentaux	13
2. Programme de commandes publiques d'œuvres d'art	14
S'assurer de l'intégration à l'emploi des jeunes générations	14
3. Partenariats intersectoriels	15
Pérenniser les arts et la culture dans le tissu social	15
4. Le coopérativisme de plateforme (Smart) et autres avenues de mobilisation	16
Smart et l'encadrement du travail des indépendant.e.s	16
Mobilisation politique alternative	16
5. Le régime de l'intermittence du spectacle (France)	17
Protection des artistes vis-à-vis du risque de chômage	17
Des défis en matière d'accessibilité	17
Conclusion.....	19

SOMMAIRE

Les arts et la culture constituent l'un des piliers sur lequel se fonde l'identité québécoise et l'un des secteurs les plus lourdement touchés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Si la révision des lois sur le statut de l'artiste est attendue par les milieux culturels depuis plusieurs années, force est de constater qu'il s'agit aujourd'hui, plus que jamais, d'un besoin urgent. Lors de l'adoption de ces lois, à la fin des années 1980, le Québec s'imposait comme un chef de file en matière de régulation juridique du travail de l'artiste. Or, différents registres de transformations ayant trait à la structure des marchés et des économies ont révélé les limites des lois à assurer leur premier objectif, c'est-à-dire l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes. La précarité que vivent aujourd'hui les artistes rend intenable, pour plusieurs, leur maintien dans des carrières mises sur pause depuis plusieurs mois. Les sorties de carrière contraintes que nous observons dans les différents milieux engendrent de lourdes pertes économiques, sociales, professionnelles et identitaires dont les effets se feront ressentir pendant de nombreuses années.

Ce mémoire est structuré en trois parties. La première vise à présenter un état des lieux de la précarité socio-économique des artistes du Québec en tant que réalité plurielle fortement exacerbée par la pandémie de COVID-19. La seconde partie énonce la position du Conseil des arts de Montréal (CAM) par rapport à la question entourant le statut de l'artiste. Dans le cadre des consultations publiques sur la révision des lois sur le statut de l'artiste, le CAM présente différents programmes, politiques et initiatives au caractère résolument novateur ayant été développés à travers le monde dans le but explicite ou implicite d'améliorer le statut des artistes. Ces initiatives sont détaillées dans la troisième partie. Elles visent à encourager le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) à s'inspirer des démarches les plus prometteuses qui sont expérimentées à l'intérieur et à l'extérieur du Québec dans le but de pouvoir continuer de revendiquer un rôle de chef de file en matière de régulation du travail des artistes.

PRÉSENTATION

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est l'un des premiers conseils à avoir été fondé au Canada en 1956. Sa mission consiste à repérer, accompagner, soutenir et reconnaître l'excellence dans la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles. Elle s'inscrit dans le cadre d'une démarche visant le développement continu du milieu artistique professionnel sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

Afin de remplir sa mission, le CAM offre différentes ressources aux organismes et collectifs artistiques : aide au financement, développement de résidences en partenariat avec les milieux, soutien à des artistes de la relève et issu.e.s de la diversité, activités de mentorat, de formation et de réseautage, accueil d'artistes et de collectifs aux studios de la Maison du Conseil, soutien aux ateliers d'artistes, etc. Doté d'un budget de 21 000 000 \$, le CAM a contribué au financement de plus de 600 organismes et collectifs artistiques en 2020, dans le cadre de ses programmes de financement bisannuel, quadriennal ou d'aide aux projets. Il a également récompensé l'excellence en octroyant plus de 100 000 \$ en bourses et prix aux organismes.

Les actions du CAM sont établies dans le respect des valeurs qu'il défend : équité, audace, agilité, proximité et éthique. Elles se reflètent dans les quatre initiatives stratégiques du Conseil, c'est-à-dire l'inclusion et la représentativité, le rayonnement local et international, l'effet de levier permettant à l'organisme de jouer un rôle de catalyseur auprès des artistes montréalais.e.s et l'innovation. Le Conseil est fier de participer à la vitalité du secteur des arts et de la culture en s'assurant non seulement de soutenir des projets novateurs, mais également de participer au développement pérenne et inclusif des communautés artistiques montréalaises.

ÉTAT DES LIEUX

Au moment d'écrire ces lignes, les milieux culturels traversent une crise sans précédent dont on peut émettre l'hypothèse que les effets se feront ressentir durant plusieurs années. La situation de précarité à laquelle font face les artistes, les travailleur.se.s culturel.le.s ainsi que les organismes culturels connaît une forte augmentation qui s'exprime sur de nombreux plans (professionnel, socio-économique, identitaire, etc.) et qui menace non pas uniquement la vitalité, mais bien la survie d'un secteur d'activité à forte valeur ajoutée tel que nous le connaissons. Plus que jamais, nos créateur.trice.s, interprètes et travailleur.se.s culturel.le.s ont besoin que le Québec se positionne dans la continuité de son engagement historique à soutenir les arts et la culture en leur reconnaissant un statut qui, dans un contexte de transformations structurelles majeures des marchés et de l'emploi, leur ouvre réellement la voie à une amélioration effective de leurs conditions socioéconomiques ainsi qu'un accès à la protection sociale.

J'ai pas de vie, c'est-à-dire que j'ai pas de famille, j'ai pas de loisirs, j'ai pas de vacances, je fais que ça tout le temps. Je me suis dit : « Je peux pas continuer comme ça, je peux pas travailler 90 heures par semaine toute ma vie », parce que je vais rater une partie de ma vie aussi, il y a pas que ça. Pis on dirait que la seule raison pour laquelle je réussis, c'est parce que j'ai rien d'autre dans ma vie. J'ai pas de relations personnelles, puis ce que ça veut dire c'est que je suis toujours en mode « what's next, what's next » pis là si dans les six prochains mois, j'ai pas des choses en vue, je me mets à paniquer, pis je cours encore plus. Fait que t'es tout le temps dans cette logique de productivité, t'arrêtes jamais parce que tu sais jamais quand ça va arrêter dans le futur.

– Artiste en arts visuels¹

La protection et la promotion de la culture, un engagement historique au Québec

Le Québec moderne s'est érigé en faisant de sa spécificité culturelle son principal pilier. Depuis les années 1960, la province s'est démarquée par son engagement à soutenir la culture en tant que priorité gouvernementale, au même titre que le développement économique. Cet engagement a donné lieu à d'ambitieuses initiatives parmi lesquelles figure l'adoption des deux lois sur le statut de l'artiste en 1987 et 1988. Cet engagement s'est depuis trouvé réaffirmé à de multiples reprises, notamment dans le cadre de l'adoption de la politique culturelle du Québec de 2018, *Partout, la culture*. La position du gouvernement actuel s'inscrit en continuité avec la tradition historique visant à articuler le projet identitaire québécois sur le socle de la culture.

¹ Veuillez noter que toutes les citations d'artistes qui sont contenues dans ce mémoire proviennent des travaux de recherche de Laurence D. Dubuc ou de conversations privilégiées entre la chercheuse et les artistes. Ces segments sont partagés avec le consentement des artistes concerné.e.s.

La culture, c'est l'âme du peuple québécois.

– François Legault, Premier ministre du Québec²

La prospérité du Québec, ça passe aussi par la culture, la créativité, la recherche, l'innovation, l'entrepreneuriat, la beauté...

– Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications du Québec³

Les arts et la culture, un secteur d'activité à forte valeur ajoutée

Les arts et la culture constituent un secteur d'activité à forte valeur ajoutée, particulièrement depuis que les récentes transformations des marchés et des économies ont fait de la créativité le principal moteur du développement social et économique en Occident. Selon Hill Stratégies⁴, la contribution directe des industries culturelles au produit intérieur brut (PIB) du Québec s'élève à 3,2 % en 2017. Le PIB des industries culturelles est supérieur à celui des industries de l'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche ainsi que de l'hébergement et des services de restauration. Pour la même année, on estime le nombre d'emplois directement reliés aux industries culturelles à 181 500 ou 4,3 % de tous les emplois. En s'appuyant sur les données du recensement canadien de 2016, une seconde étude de Hill Stratégies⁵ avance que c'est au Québec que l'on trouve la deuxième plus grande concentration d'artistes au Canada, avec 34 800 artistes, soit 22 % des artistes canadiens. Selon cette étude, le Québec accueille également 179 400 travailleur.se.s culturel.le.s ou 25 % des travailleur.se.s culturel.le.s du Canada. Ces personnes constituent 4,3 % de la population active de la province, soit le troisième niveau le plus élevé au Canada. Au-delà de ses contributions économiques, les retombées sociales du secteur culturel ont également fait l'objet d'une vaste littérature dans les dernières années. Des liens importants ont été établis entre l'exposition et la participation aux arts et à la culture et l'engagement civique, le mieux-être, les bénéfices pour la santé, etc.

Transformations structurelles des marchés et des économies

La question entourant les niveaux importants de précarité rencontrés par les artistes n'est pas nouvelle, mais ces niveaux se retrouvent aujourd'hui exacerbés sous l'effet de deux phénomènes. Le premier concerne l'évolution ultra rapide de l'environnement technologique et porte avec lui un ensemble de transformations ayant trait à la fois à la nature du travail artistique et culturel ainsi qu'à sa régulation. Ces transformations sont bien connues à la fois des milieux culturels et des décideurs publics. En témoignent l'engagement du gouvernement fédéral à réviser la loi sur le

² Legault, François (2020, 1^{er} juin). Facebook. <https://www.facebook.com/FrancoisLegaultPremierMinistre/posts/3128552523868423/>

³ Roy, Nathalie (2019, 1^{er} février). Fierté, identité prospérité : La culture comme vecteur de développement pour le Québec. Allocution ministérielle. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5282>

⁴ Hill Stratégies Recherche Inc. (2019). Estimations des retombées économiques directes de la culture en Ontario et au Québec en 2017. <https://hillstrategies.com/2019/06/19/estimations-des-retombees-economiques-directes-de-la-culture-en-ontario-et-au-quebec-en-2017/?lang=fr>

⁵ Hill Stratégies Recherche Inc. (2019). Artistes des provinces et des territoires du Canada en 2016 avec des données sommaires sur les travailleurs culturels. <https://hillstrategies.com/ressource/artistes-des-provinces-et-territoires-du-canada-en-2016/?lang=fr>

droit d'auteur, l'adoption de l'ambitieux Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) ainsi que l'intérêt des milieux culturels à développer leurs compétences en matière de littératie numérique et d'infrastructures ainsi qu'à sensibiliser les gouvernements aux enjeux que pose le numérique quant à la rémunération et au respect des droits de propriété intellectuelle des artistes, etc. S'il est indéniable que les technologies numériques ouvrent de nouvelles possibilités de production et de diffusion pour les milieux culturels, la difficulté de s'assurer de leur encadrement effectif contribue à l'heure actuelle à une appropriation de la valeur du travail des artistes par les intermédiaires et les personnes situées tout en haut des chaînes de production des œuvres. En d'autres mots, la situation a à la fois beaucoup et très peu changé depuis que Lise Bacon citait, dans le cadre de la Consultation générale sur le statut économique de l'artiste et du créateur tenue en 1985, les experts de l'Organisation internationale du travail et de l'UNESCO pour décrire la structure des mondes comme « une pyramide inversée dans laquelle l'artiste, placé au bas de l'édifice, supporterait le poids de l'industrie en question, tout en étant celui qui partage le moins les profits de l'affaire »⁶.

La COVID-19 et ses impacts

Le second phénomène a trait à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à ses effets dévastateurs sur les milieux culturels du Québec. Les mesures sanitaires privilégiées par le gouvernement pour lutter contre le coronavirus, parmi lesquelles la fermeture des lieux de diffusion au cours d'une période s'échelonnant sur plusieurs mois consécutifs, le port obligatoire du masque, l'obligation de respecter une distance de deux mètres entre les personnes, etc., ont affecté de manière très importante la capacité des artistes à créer et à produire leurs œuvres ainsi que celle des diffuseurs à maintenir leurs activités régulières. La pandémie de COVID-19 a entraîné de nombreuses conséquences pour les artistes, les travailleurs culturels et leurs milieux, incluant des pertes et/ou reports de contrats ou de résidences de création, des annulations de spectacles, de festivals, d'expositions, etc. Malgré les investissements importants qui ont été faits en culture, notamment avec le Plan de relance économique du milieu culturel du MCCQ qui représente plus de 400 millions de dollars pour soutenir les milieux, force est de constater l'étendue des dommages causés par la pandémie au courant de l'année 2020 et qui continueront de marquer le secteur culturel pour une durée encore indéterminée.

Des niveaux de précarité exacerbés sous l'effet de la crise sanitaire

Depuis le début de la crise en mars dernier, les milieux culturels ont été nombreux à sonder leurs membres afin d'en estimer les conséquences sur les revenus, l'emploi, les horizons de développement professionnel, etc. Les chiffres que nous présentons dans ce mémoire se révèlent particulièrement alarmants, à la fois dans une perspective centrée sur le présent comme sur l'avenir. Si certains sondages et enquêtes ont été réalisés récemment, plusieurs des données qui suivent se basent sur les situations professionnelles des artistes au début de la pandémie, ce qui suggère qu'il est possible de faire l'hypothèse crédible d'une considérable aggravation de celles-ci depuis.

⁶ Assemblée nationale (1986, 20 mai). Journal des débats de la Commission de la culture. Consultation générale sur le statut économique de l'artiste et du créateur. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cc-33-1/journal-debats/CC-860520.html>

Selon l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA)⁷, **un.e travailleur.se sur quatre du secteur canadien des arts, du spectacle et des loisirs a perdu son emploi en 2020** par rapport à 2019. Cela représente 114 000 personnes qui ne peuvent plus vivre de leur art. Avec une baisse de 2,4 %, **c'est ce secteur qui a enregistré le plus grand nombre de pertes d'emplois en 2020**. Le nombre d'heures effectivement travaillées a diminué de 36,6 % dans le secteur des arts, du spectacle et des loisirs au courant de la même année. Au sein de ce secteur, ce sont les compagnies d'arts d'interprétation qui ont été les plus touchées en enregistrant une baisse de 60,7 % en termes d'heures travaillées. Les données de CAPACOA se rapportant à la participation à la population active suggèrent qu'**un nombre important de personnes travaillant dans ce secteur n'y cherchent plus d'emploi ou ont trouvé un emploi ailleurs**. Dans le même sens et toujours selon le CAPACOA, l'Enquête nationale sur les répercussions dans le secteur culturel⁸ révèle que **près du tiers des travailleur.se.s de ce secteur étaient ambivalent.e.s ou anticipaient quitter leur profession**. Cette enquête avance que **trois fois plus de personnes rapportaient, au mois de novembre 2020, des niveaux de stress et d'anxiété très élevés ou élevés par rapport à avant la COVID-19**.

Dans le monde de la danse, un sondage⁹ effectué par le Regroupement québécois de la danse (RQD) auprès de ses membres avance que **32 % des répondant.e.s n'ont eu aucun contrat et que 40 % ont vu leurs activités professionnelles diminuer entre mars et août 2020**. Sur le plan financier, 45 % des répondant.e.s ont enregistré une perte de 5 000 \$ et moins et 32 % une perte de 5 000 à 10 000 \$ pour la même période. Ces chiffres doivent être contextualisés à la lumière de la précarité économique des artistes de la danse en temps normal. En effet, selon Hill Stratégies¹⁰ (2019), le revenu médian d'un.e danseur.se au Canada se situe à 15 800 \$, soit 64 % de moins que le revenu médian de la population active. **Le sondage du RQD montre que 52 % des répondant.e.s envisagent une réorientation de carrière**. De ce pourcentage, 10 % pensent rester dans le milieu culturel et 4 % dans le milieu de la danse.

Dans les arts du cirque, le plus récent sondage¹¹ de l'organisme En Piste avance qu'en moyenne, les revenus individuels annuels ont connu une baisse de 65 % en 2020 comparativement à l'année précédente. Depuis le début de la pandémie, **les pertes de revenus liées aux annulations de spectacles ou à l'arrêt des activités professionnelles s'établissent à plus de 29 500 \$ en moyenne par répondant.e**. 77 % des répondant.e.s estiment que les pertes financières subies et anticipées au 31 décembre, conjuguées à la fin du programme de prestations salariales, menacent leur capacité à poursuivre leurs activités professionnelles. Les résultats du sondage avancent que **94 % des répondant.e.s envisagent une transition de carrière**. Parmi ces personnes, 33 % désirent assurément demeurer dans le secteur des arts du cirque et 33 % le souhaitent, mais

⁷ CAPACOA (2021, 15 janvier). *2020, l'année pendant laquelle un travailleur culturel sur quatre perdit son emploi*. <https://capacoa.ca/fr/2021/01/2020-lannee-pendant-laquelle-un-travailleur-culturel-sur-quatre-perdit-son-emploi/>

⁸ Orchestres Canada (2021, janvier). *Enquête nationale sur les répercussions dans le secteur culturel*. https://oc.ca/wp-content/uploads/2021/01/ENRSC-NACIS_Individus-Individuals_FR.pdf

⁹ Regroupement québécois de la danse (2020, 1^{er} décembre). *Les professionnels de la danse sous respirateur artificiel*. <https://www.quebecdanse.org/2020/12/01/les-professionnels-de-la-danse-sous-respirateur-artificiel/>

¹⁰ Hill Stratégies Recherche Inc. (2019). *Profil statistique des artistes au Canada en 2016 (avec des données sommaires sur les travailleurs culturels)*. <https://hillstrategies.com/resource/profil-statistique-des-artistes-au-canada-en-2016/?lang=fr>

¹¹ En Piste (2020, décembre). *Impact de la COVID-19 sur les arts du cirque*. <https://enpiste.qc.ca/fr/nouvelle/379/resultats-du-deuxieme-sondage-sur-les-impacts-de-la-covid-19-des-perspectives-tres-sombres-si-de-nouvelles-mesures-de-relance-ne-sont-pas-mises-en-place-a-court-terme>

estiment que le manque d'emploi les en empêche. À l'exception des revenus, **on trouve parmi les répercussions les plus importantes de la pandémie l'incertitude régnant dans les compagnies (85 %), l'incapacité d'exercer son métier (83 %), ainsi que la dépression et l'anxiété (65 %).**

Dans le milieu des arts visuels, un sondage¹² mené par le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) auprès de ses membres indique que **42,5 % des répondant.e.s ont subi des annulations d'expositions et 37 % des reports d'expositions.** En plus des expositions, les impacts de la COVID-19 se font aussi sentir sur d'autres activités professionnelles constitutives du métier dans ce sous-secteur, dont la participation à des cours, à des conférences, à des ateliers, etc. En effet, **33 % des répondant.e.s ont également subi des annulations de contrats et 27,5 % des reports de contrats.** Sur le plan de la perte de revenus, **59,5 % des répondant.e.s ont affirmé avoir subi des pertes entre 2 000 \$ à 10 000 \$ en raison de la pandémie.**

Dans le secteur de la musique, un sondage réalisé par la Guilde des musiciennes et des musiciens du Québec (GMMQ) auprès de ses membres révèle que plus de la moitié (50,48 %) faisait face à des difficultés financières au moment de l'enquête. La proportion de membres gagnant moins de 20 000 \$ annuellement a connu une augmentation de 36 % de 2019 à 2020. La diminution des activités professionnelles est très importante dans le milieu de la musique. En effet, **plus de 85 % des répondant.e.s ont déclaré ne pouvoir exercer qu'entre 0 % et 50 % de leurs activités professionnelles.** Plus de 40 % des répondant.e.s ont déclaré avoir été dans l'obligation de trouver du travail en-dehors de l'industrie en raison de la perte de leur emploi à titre de musicien.ne. Parmi les **répondant.e.s, 57 % déclarent envisager d'abandonner leur carrière à long terme,** dont 18 % pour qui il s'agit d'une décision ferme, **ou sont en réflexion à ce sujet.**

Du côté du théâtre, les résultats d'un sondage mené par le Conseil québécois du théâtre démontrent que 98 % des répondant.e.s ont enregistré des pertes de cachets et que 76 % estiment avoir perdu des opportunités de travail en raison de la COVID-19. L'étude avance que **75 % des répondant.e.s souffrent de conséquences psychologiques à cause de la crise,** avec notamment un niveau de stress et d'anxiété accru. Au-delà des conséquences économiques, le sondage révèle l'étendue des effets induits par la crise, lesquels **menacent de fragiliser durablement le milieu du théâtre.** On y traite par exemple des effets néfastes de l'isolement et du télétravail sur la capacité à créer et à produire des œuvres ainsi que sur la conciliation travail/famille, de perte de visibilité importante pour les artistes, les œuvres et les organismes culturels, des défis majeurs d'intégration de la relève au marché du travail ainsi que de la fragilisation des liens entre le milieu culturel et son public.

La précarité extrême dans laquelle baignent les artistes a atteint un point où de nombreux talents se fanent en silence alors que leur épanouissement profiterait à tous. Je suis comédienne et mère monoparentale. Ces deux expressions collent de plus en plus difficilement ensemble. L'art se doit d'être représentatif ; or comment pourrait-il l'être si nous, artistes, n'avons plus les moyens de le servir ?

– Artiste du théâtre

¹² Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (2020, mai). *L'impact de la COVID-19 sur les artistes en arts visuels*. https://www.raav.org/sites/default/files/sondagecovid19_rapport_raav_0.pdf

Ces sondages et enquêtes mettent en évidence les différentes répercussions que la pandémie de COVID-19 a entraînées jusqu'à présent sur le secteur des arts et de la culture. Ces bouleversements ne surviennent pas dans un vacuum ; ils s'inscrivent dans des dynamiques plus larges telles que l'augmentation des prix des logements et des inégalités, de la précarisation du marché du travail artistique et non artistique, etc. Les effets de la crise sont bien sûr économiques. Ils ont trait à la diminution majeure des revenus, en moyenne déjà très faibles, des artistes et des travailleur.se.s culturel.le.s ainsi que de ceux des organismes culturels. La pandémie a aussi eu de graves conséquences sur les revenus issus du tourisme, et ce, alors que plusieurs modèles d'affaires de nos institutions culturelles majeures dépendent dans une grande mesure de cette industrie. La mise à l'arrêt des commerces non essentiels durant plusieurs semaines au courant des derniers mois, tout comme le ralentissement économique général, laissent également présager une perte de revenus de commandites qui jouent un rôle important dans les budgets des organismes culturels. La précarité institutionnelle laisse craindre, à long terme, une augmentation importante des inégalités interindividuelles en raison de la constitution de programmations artistiques centrées sur des valeurs considérées sûres, ce qui par conséquent laisse moins de place à l'expérimentation et à l'innovation artistique. La pandémie entraîne également des transformations structurelles profondes ayant trait à la structure des marchés du travail : transitions contraintes de carrière, difficulté, voire impossibilité, d'intégrer les jeunes générations d'artistes sortant des écoles, etc. Pour le secteur culturel dans son ensemble, cela suggère que nous devons nous attendre à une perte d'expertise rare dont il sera très difficile de se relever collectivement. Enfin, les données montrent une augmentation préoccupante des problèmes de santé mentale chez les artistes et les travailleur.se.s culturel.le.s. En d'autres mots, la précarité des artistes n'est pas que socio-économique. Elle mêle des éléments professionnels et identitaires qui ont trait, entre autres, au fort attachement que les artistes ressentent vis-à-vis de leurs professions et à la souffrance subséquente qu'ils et elles éprouvent face à la difficulté, voire à l'impossibilité, d'exercer leur métier dans des conditions décentes.

Un renforcement des inégalités auprès des communautés déjà vulnérables

La précarité ne constitue pas une réalité absolue. Elle n'affecte pas tou.te.s les artistes au même degré ni de la même manière. Des rapports récents de Diversité artistique Montréal¹³ (DAM) et du CAM¹⁴ sur la discrimination systémique dans les milieux culturels démontrent que la précarité est sujette à toucher davantage les artistes racisé.e.s et d'origine autochtone. Le rapport de DAM montre que la précarité constitue un phénomène dynamique dont les effets varient à l'intersection d'autres facteurs tels que le genre et la situation socio-économique. Le rapport du CAM révèle, entre autres, que les définitions de l'artiste professionnel.le prévues aux lois ne cadrent pas avec les réalités artistiques autochtones, ce qui est sujet à (re)produire des dynamiques discriminatoires au sein des milieux artistiques. Le contexte de la crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui accentue l'urgence de revoir nos lois sur le statut de l'artiste, tout en nous assurant d'inscrire ce processus dans une plus large réflexion portant sur les questions d'équité et de justice sociale.

¹³ Diversité artistique Montréal (2018). Pour un processus d'équité culturelle. Rapport de la consultation sur le racisme systémique dans le milieu des arts, de la culture et des médias à Montréal. <https://www.diversiteartistique.org/wp-content/uploads/2019/11/diversite-artistique-montreal-2018-rapport-pour-un-processus-equite-culturelle.pdf>

¹⁴ Conseil des arts de Montréal (2017). Pratiques professionnelles en arts visuels issus de l'autochtonie et de la diversité culturelle. https://www.artsmontreal.org/media/conseil/publications/CAM_Etude-Autochtonie_Diversite-Longue.pdf

Les entrepreneur.e.s indépendant.e.s et l'accès à la protection sociale en régime canadien

Les artistes, comme de plus en plus de groupes occupationnels dans différents secteurs d'activité, réalisent majoritairement leurs activités professionnelles à titre de travailleur.se.s autonomes. Selon Hill Stratégies¹⁵ (2019), 52 % des artistes canadien.ne.s travaillaient en 2016 à leur compte comparativement à 12 % pour la population active. Au Québec, les rares études¹⁶ statistiques réalisées sur des populations d'artistes montrent une prévalence encore plus importante du travail autonome parmi celles-ci. Nos lois font du statut juridique d'entrepreneur.e indépendant.e l'un des critères permettant aux artistes de se prévaloir du statut d'artiste professionnel.le et de bénéficier de ses avantages. Ce statut juridique pose d'importantes difficultés en matière d'accès à la protection sociale pour les artistes, en plus de ne correspondre que plus ou moins aux réalités du travail artistique. Selon D'Amours et Deshaies (2012), les artistes, contrairement à d'autres types d'entrepreneur.e.s indépendant.e.s, s'adonnent à de nombreuses activités professionnelles invisibles qui ne sont pas rémunérées, sont aussi grandement dépendant.e.s des différents intermédiaires qui leur fournissent du travail et sont dans l'obligation d'assumer seul.e.s les différents types de risques économiques et sociaux rattachés à l'exercice de leurs métiers. Les transformations que connaissent les milieux culturels et qui sont attribuables aux évolutions technologiques et à la pandémie de COVID-19 creusent le débalancement du pouvoir déjà existant en défaveur des artistes, face à leurs employeurs, producteurs et diffuseurs. Ces réalités, parmi d'autres, sont mal cernées par nos lois sur le statut de l'artiste, ce qui contribue à l'incapacité de celles-ci à remplir leur premier objectif.

Le Conseil des arts de Montréal laisse le soin aux milieux culturels eux-mêmes de détailler les manières dont les lois, dans leur version respective actuelle, n'arrivent pas à protéger adéquatement les artistes face aux aléas de la vie dans le cadre des consultations publiques sur la révision des lois sur le statut de l'artiste. Les milieux ont une riche connaissance des enjeux spécifiques auxquels font face leurs communautés et, à cet égard, ils constituent les acteurs dont les voix sont susceptibles de donner lieu à de nécessaires apprentissages en matière de régulation du travail d'artiste. Le CAM réitère son soutien à ces milieux et aux communautés artistiques, et désire contribuer aux consultations présentes en attirant l'attention des décideurs publics sur un ensemble d'initiatives qui apparaissent fort prometteuses en regard de l'amélioration du statut de l'artiste. La position du CAM est détaillée dans la section qui suit.

¹⁵ Hill Stratégies Recherche Inc. (2019). Profil statistique des artistes au Canada en 2016 (avec des données sommaires sur les travailleurs culturels). <https://hillstrategies.com/resource/profil-statistique-des-artistes-au-canada-en-2016/?lang=fr>

¹⁶ L'étude de Provençal (2012) sur les artistes professionnel.le.s de la danse avance que 59 % de ces artistes travaillent uniquement à titre de travailleur.se.s autonomes. L'étude réalisée par Routhier (2013) sur les artistes professionnel.le.s des arts visuels avance que près de 74 % de ces artistes travaillent à titre de travailleur.se.s autonomes seulement. Ces deux études ont été publiées par l'Observation de la culture et des communications du Québec (OCCQ) et sont disponibles sur le site de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

LA POSITION DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

En raison de sa mission, la question du statut de l'artiste constitue une préoccupation importante pour le Conseil des arts de Montréal. Le CAM se trouve dans une relation privilégiée de proximité avec les artistes, les organismes et les travailleur.se.s culturel.le.s. Au-delà des différentes formes de soutien offertes aux communautés artistiques, les structures de gouvernance du Conseil privilégient l'organisation en comités de pairs. La force de ces liens permet au Conseil de se retrouver témoin de première ligne des ravages causés par la pandémie auprès de ces acteurs au courant des derniers mois ainsi que de certaines problématiques systémiques et structurelles observées au cours des dernières années. C'est en solidarité avec ceux-ci qu'il présente un mémoire dans le cadre des consultations publiques sur la révision des lois sur le statut de l'artiste. En tant qu'organisme subventionnaire et acteur central de l'écosystème culturel montréalais, le Conseil estime que l'établissement de bases solides permettant aux artistes d'accéder à des conditions de vie décentes est impératif, sans quoi la pertinence même du soutien public aux artistes se trouvera remise en question.

Il n'est pas dans l'intention du CAM de recommander une avenue plutôt qu'une autre dans le cadre des consultations courantes. Les spécificités juridiques entourant la régulation du travail des artistes professionnel.le.s échappent à la compétence du Conseil, ce qui explique que sa contribution se situe plutôt à un autre niveau. La démarche du Conseil vise à présenter différentes avenues fort prometteuses ayant été développées à travers le monde, dans le but d'offrir des sources variées d'inspiration aux décideurs publics. Le CAM espère que cet exercice fera en sorte que le Québec puisse continuer de se revendiquer comme un des leaders mondiaux en matière d'encadrement du statut de l'artiste.

AMÉLIORER LE STATUT DE L'ARTISTE : UNE REVUE DE CERTAINES VOIES EMPRUNTÉES À TRAVERS LE MONDE

La question du statut de l'artiste dépasse sa dimension juridique. Elle englobe d'autres dimensions d'ordre normatif qui ont trait à la valeur symbolique et économique du travail des artistes. Comme dans n'importe quel régime juridique, l'institutionnalisation du statut professionnel de l'artiste à travers les lois québécoises sur le statut de l'artiste génère différents mécanismes d'exclusion qui ont des effets directs et/ou indirects sur la précarité des conditions socio-économiques des artistes. L'accès au statut d'artiste professionnel en vertu de nos lois ouvre en effet la voie à certains droits et ressources, notamment en matière de représentation et de financement. Les critères qui permettent de définir l'artiste professionnel en vertu de nos lois influent donc de manière très importante sur les trajectoires professionnelles des artistes, mais ses effets sur l'amélioration effective de la condition de l'artiste se sont révélés limités au fil du temps. C'est que la question de la valorisation de nos artistes, de leur travail et de ses fruits ne se limite pas à la question de l'encadrement de leurs relations de travail, mais touche à l'organisation des sociétés au sens plus large.

Le travail des artistes prend place dans de plus larges contextes institutionnels où les enjeux d'accès au logement et à des espaces de travail abordables, de pauvreté, de forte croissance de l'économie de plateformes¹⁷, etc., jouent un rôle sur leur qualité de travail et de vie. Cette section vise à présenter différentes voies empruntées à l'intérieur et à l'extérieur du Québec dans le but implicite ou explicite d'améliorer le statut de l'artiste. Il ne s'agissait pas d'en dresser ici une liste exhaustive, mais bien de cibler certaines initiatives reconnues ou montrant un potentiel important à valoriser le travail artistique et à améliorer les conditions de vie des artistes. Si ces voies sont variées, notons que c'est précisément leur caractère hétérogène qui fait la force de ce mémoire. En effet, seules des réflexions s'inscrivant dans le cadre d'une approche globale soucieuse des questions de justice sociale apparaissent à même de nous aider à développer, collectivement, les pistes d'amélioration du statut de l'artiste les plus ambitieuses qui soient.

1. Le revenu de base universel

Les programmes de protection sociale dont nous disposons actuellement ne répondent que très partiellement aux changements structurels qui transforment les marchés du travail et les économies et échouent subséquentement à prendre en charge des pans importants de la population, dont les artistes. Le travail des artistes se déroule dans le cadre d'une multitude d'activités au caractère invisible, lesquelles, dès lors, n'entrent habituellement¹⁸ pas dans le calcul des heures de travail leur ouvrant l'accès aux régimes spécifiques de protection sociale. Le concept de périodes

¹⁷ L'expression « économie de plateformes », ou *gig economy* en anglais, renvoie à des relations d'échanges entre des individus (il peut s'agir d'un service comme d'un bien), moyennant compensation, par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation. Des cas connus sont par exemple les compagnies Uber, Foodora, Airbnb. L'économie de plateformes pose de nombreux défis de régulation. La croissance de ce type d'économie entretient des liens étroits avec l'augmentation du niveau de précarité qui se traduit sur le plan des revenus et de la protection sociale de la main-d'œuvre, étant donné que le travail s'y réalise essentiellement à titre de travailleur.se.s indépendant.e.s.

¹⁸ En Belgique, la « règle du cachet » permet de répartir les cachets bruts des artistes en un salaire journalier de référence. Celui-ci se transpose en jours assimilés qui entrent dans le calcul des heures travaillées pour déterminer l'éligibilité aux allocations de chômage.

d'inactivité devient obsolète, car l'absence de contrat ne signifie pas absence de travail. Les artistes doivent s'entraîner, répéter, effectuer des recherches exhaustives, échanger des idées, participer à des activités, etc., dans le cadre de l'exercice de leur métier.

Les artistes, un groupe idéal à cibler pour le développement d'un projet pilote de revenu de base

Dans le cadre d'une approche globale visant à améliorer le statut des artistes, le développement d'un projet pilote de revenu de base auprès de ceux-ci et de celles-ci apparaît comme une expérimentation dont le potentiel s'exprime à plusieurs niveaux. Une récente étude dans le milieu des arts de la scène¹⁹ montre que la précarité socio-économique constitue la principale raison motivant des sorties de carrière très majoritairement non désirées. La stabilisation des situations financières des artistes permettrait de prévenir ces sorties précoces de carrière, la perte d'un précieux et rare capital humain, en plus d'avoir des incidences sur leur santé physique et mentale. En effet, le revenu de base leur ouvrirait la voie à la possibilité de cesser de devoir cumuler emplois et contrats pour subvenir à leurs besoins et ainsi concentrer leurs énergies sur leur activité professionnelle principale, soit leur(s) pratique(s) artistique(s). Dans le contexte où le CAM note une augmentation du nombre d'épuisements professionnels dans les milieux culturels, ceci apparaît comme un enjeu majeur à aborder dans le cadre de réflexions portant sur le statut de l'artiste. Enfin, soulignons que le métier d'artiste comporte une forte composante vocationnelle qui explique les hauts niveaux d'engagement que l'on observe dans ces professions. On peut émettre l'hypothèse plausible que l'implantation d'un projet-pilote de revenu de base se traduirait non pas par une réduction des heures de travail artistique, mais plutôt par une augmentation de celles-ci, laissant poindre un mouvement de revitalisation du champ culturel.

Comme tout travail, la création artistique nécessite de la sécurité, du temps et un ventre plein. Bien des artistes, comme moi, doivent jongler avec plusieurs postes à temps partiel ou des contrats pour subvenir à leurs besoins tout en se gardant du temps pour créer leurs projets. Un revenu de base permettrait certainement de réduire le nombre d'heures nécessaire pour ce travail alimentaire et faciliterait la transition d'un projet à l'autre. Loin d'être un frein au développement économique, je crois que ce regain de temps se matérialiserait en un élan de créativité, d'innovation et d'engagement citoyen.

– Artiste en arts visuels

La campagne canadienne pour l'adoption du revenu de base universel

Au Canada, une importante campagne visant l'adoption d'un revenu de base est en cours. La campagne a connu jusqu'à présent de nombreux succès à la suite de l'importante mobilisation de différents secteurs, notamment celui des arts et de la culture (#artistesprorevenuebase ou #artists4basicincome). En juillet dernier, des organismes représentant plus de 75 000 artistes et professionnel.le.s des arts à travers le Canada ont uni leurs voix afin de demander au Premier

¹⁹ Barré, Philippe, Pascale Bédard, Laurence D. Dubuc, Guylaine Vallée et Ian MacDonald (2020). Les transitions de carrière dans les arts de la scène du Québec : Enjeux et besoins. Montréal, École de relations industrielles, Université de Montréal.

ministre Justin Trudeau d'adopter un revenu de base dans le cadre d'une lettre ouverte²⁰ ayant bénéficié d'une importante couverture médiatique²¹. Parmi les organismes québécois ayant signé cette lettre, on compte le Conseil québécois du théâtre (CQT), le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) ainsi que l'Union des écrivaines et des écrivains du Québec (UNEQ).

Différents webinaires ont été organisés à travers le Canada afin de sensibiliser les différentes communautés au besoin d'implanter un revenu de base. Au Québec, le Conseil des arts de Montréal a offert son soutien à l'organisation d'un tel webinaire pour les communautés artistiques québécoises. En partenariat avec l'organisme communautaire Revenu de base Québec, le CAM a participé à l'organisation et au déroulement de cet événement²² dans le cadre de la 13^e Semaine internationale pour le revenu de base. Cet événement a suscité un fort engagement du public et a permis de toucher environ 7 200 personnes.

Lutte contre la pauvreté et respect des droits fondamentaux

Le revenu de base est un outil souvent envisagé dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté puisqu'il constitue une garantie de revenu pour tous les citoyens qui en ont besoin. Il a reçu beaucoup d'attention depuis que la pandémie de COVID-19 a frappé le Québec et révélé l'incapacité du système canadien de protection sociale à assurer un filet social à l'ensemble de ses citoyens. La lettre ouverte mentionnée ci-dessus souligne de manière très juste que « les inégalités structurelles touchent davantage les communautés marginalisées et vulnérables »²³. Il existe différentes versions du revenu de base, mais la principale force d'un revenu de base universel réside dans le fait qu'il ne crée pas, en théorie, de mécanismes d'exclusion. Dans le contexte de l'augmentation des inégalités, de la précarité et de la pauvreté, le revenu de base apparaît comme une avenue démontrant un fort potentiel à assurer le respect du droit fondamental à la dignité de l'ensemble des individus, indépendamment de leur statut d'emploi.

En octobre 2020, la ville de San Francisco, en Californie, annonçait la mise sur pied du programme Basic Income Pilot for Artists²⁴. Ce programme s'inscrit dans la foulée du plan de relance économique de la ville (Economic Recovery Task Force). Ce plan prévoit l'investissement de 6M \$ US en financement supplémentaire pour les artistes, travailleur.se.s culturel.le.s, enseignant.e.s des arts et organismes culturels, en plus de la mise sur pied d'un projet pilote de revenu de base ciblant 130 artistes qui recevront, pendant au moins 6 mois, 1 000 \$ par mois. Ce programme doit débuter dès 2021. Un récent projet pilote de revenu de base, développé et mis en place dans la ville de Stockton²⁵, également située en Californie, montre que les bénéficiaires ont

²⁰ Berggold, Craig, Zainub Verjee et Clayton Windatt (2020, 16 juillet). *Une lettre publique de la communauté artistique pour une garantie de revenu de base*. https://www.obin.ca/a_public_letter_from_the_arts_community_for_a_basic_income_guarantee

²¹ Voir par exemple : Canadian Art (2020, 16 juillet). *Artists and Advocates Push for Universal Basic Income in Canada*. <https://canadianart.ca/news/artists-and-advocates-push-for-universal-basic-income-in-canada/>

CBC (2020, 17 juillet). *Canadian artists, writers, performers call for national basic income*. <https://www.cbc.ca/news/entertainment/entertainment-economy-writers-actors-artists-basc-income-1.5653931>

²² Il est possible de visionner ce webinaire à l'adresse suivante (voir jeudi 17 septembre 17h) : <http://revenuebase.quebec/blogue/>

²³ Voir la note 17.

²⁴ Art Forum (2020, 15 octobre). *San Francisco institutes universal basic income pilot program for artists*. <https://www.artforum.com/news/san-francisco-institutes-universal-basic-income-pilot-program-for-artists-84232>

²⁵ Emison, Linnea Feldman (2020, 15 juillet). *The promising results of a citywide basic income experiment*. *The New Yorker*. <https://www.newyorker.com/news/news-desk/the-promising-results-of-a-citywide-basic-income-experiment>

utilisé prioritairement les fonds pour acheter à manger, payer leur loyer, leur voiture et leurs dettes. L'accès au revenu de base a permis à certain.e.s bénéficiaires de se permettre des dépenses ponctuelles pour leur propre personne et leurs enfants et de réduire leur recours à un deuxième ou troisième emploi. Alors que le projet pilote devait se terminer à l'été 2020, il a été reconduit jusqu'en janvier 2021 en raison de la COVID-19.

2. Programme de commandes publiques d'œuvres d'art

Dans le cadre de son plan de relance économique pour lutter contre la pandémie de COVID-19, la ville de San Francisco a également mis sur pied un programme de commandes publiques d'œuvres d'art dans le but d'encourager la population à continuer de déployer des efforts pour restreindre la propagation du virus. Ce programme prévoit une allocation de 265 000 \$ destinée à payer des artistes pour peindre des murales portant sur le thème de la santé publique sur certains édifices et, dans le cas des artistes de la performance, pour les déployer dans certains lieux où l'achalandage est élevé afin de faire la promotion des comportements sécuritaires à adopter pour se protéger et protéger les autres du virus.

Rappelons qu'à l'époque de la Grande Dépression, les États-Unis ont mis sur pied le Public Works of Art Project (PWAP) et le Works Progress Administration (WPA) en tant que stratégies visant à lutter contre le chômage des artistes dans le cadre du New Deal. Grâce à ce programme, qui s'est échelonné de décembre 1933 à juin 1934, le gouvernement américain a soutenu plus de 3 700 artistes professionnel.le.s en les intégrant dans des emplois de qualité, ce qui a permis la production d'un nombre impressionnant d'œuvres d'art (plus de 15 000)²⁶.

La force de ce type de programme réside dans le fait que les artistes en sont les bénéficiaires, contrairement à d'autres types de stratégies qui privilégient le soutien à leurs employeurs (ex. producteurs, diffuseurs) et fondées sur une logique de ruissellement vers le bas alors qu'en réalité, le soutien n'atteint que très peu, voire pas du tout, les artistes. De plus, la participation des artistes à ce type de programme leur permet d'assurer une continuité de leurs engagements professionnels, ce qui, dans un marché du travail où le succès repose sur la visibilité et le rayonnement, constitue une retombée très importante, en plus de préserver le lien très précieux entre l'artiste et sa pratique. Rappelons que les programmes américains ont permis de lancer la carrière d'artistes tels que Mark Rothko et Jackson Pollock, pour ne nommer qu'eux.

S'assurer de l'intégration à l'emploi des jeunes générations

Ce type de programme pourrait se révéler largement bénéfique pour les jeunes générations d'artistes dont l'intégration à l'emploi laisse présager des contraintes majeures dans les prochaines années en raison de la COVID-19. En Europe, la forte augmentation du taux de chômage des jeunes de 18 à 25 ans a amené des chercheur.e.s à se positionner en faveur de la création d'emplois subventionnés qui répondent à des besoins ciblés dans différents secteurs d'activités²⁷. L'insertion

²⁶ Mahoney, Elizabeth (2012). The Public Works of Art Project in Washington State, Civil Rights and Labor History Consortium, Université de Washington, <http://depts.washington.edu/depress/PWAP.shtml>

²⁷ Paquay, Maxime (2021, 20 janvier). Chômage des 18-25 ans : « il faut des emplois garantis pour ne pas sacrifier la jeunesse ». *RTBF.be*. https://www.rtbf.be/info/economie/detail_chomage-des-18-25-ans-il-faut-des-emplois-garantis-pour-ne-pas-sacrifier-la-jeunesse?id=10678023

professionnelle de la relève artistique doit faire l'objet de mesures spécifiques qui permettront d'éviter la perte d'un capital social et humain fort bénéfique aux collectivités.

3. *Partenariats intersectoriels*

La participation et l'exposition aux arts sont porteuses de multiples bénéfices à la fois économiques et sociaux. Les partenariats intersectoriels réunissent des acteurs publics et/ou privés aux expertises et ressources complémentaires. Ils permettent de développer d'ambitieux projets profitant à diverses communautés. Ces initiatives représentent une autre manière de valoriser le statut de l'artiste, car de par leur nature, elles reconnaissent que la mobilisation des compétences et habiletés artistiques génère d'importantes retombées, à la fois pour les partenaires, mais également pour la société en général. Ces partenariats peuvent unir les milieux culturels aux milieux communautaires, éducatifs, au milieu de la santé, au monde des affaires, etc.

Pérenniser les arts et la culture dans le tissu social

Le programme Être Noir.e au Canada, issu de la Fondation Fabienne Colas, a reçu l'été dernier l'appui de différents partenaires (Netflix Canada, Fonds des médias du Canada, Banque Nationale, Téléfilm Canada) lui permettant d'accroître son soutien aux jeunes issu.e.s des communautés noires canadiennes. Au total, c'est 70 cinéastes et 55 ancien.ne.s étudiant.e.s de 18 à 30 ans qui pourront bénéficier du programme en 2021 et 2022²⁸. Ce partenariat permet aux différentes parties prenantes de satisfaire des intérêts qui leur sont propres, en plus de s'imposer comme une initiative permettant de lutter concrètement contre la discrimination systémique dans le secteur des arts et de la culture. La Fondation Fabienne Colas est soutenue par le CAM, notamment dans le cadre de son programme de Parrainage fiscal.

Au Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) gère l'Entente partenariat territorial en lien avec la collectivité 2019-2022²⁹ dans la région du Bas-Saint-Laurent. Ce partenariat réunit différents acteurs dont Culture Bas-Saint-Laurent, le Collectif régional de développement, les villes de La Pocatière, de Matane, de Mont-Joli et de Rimouski, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de Kamouraska, de la Matanie, de la Mitis, des Basques, de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata. Muni d'une enveloppe de plus d'un million de dollars, le Programme de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent a permis la réalisation de nombreux projets artistiques en dialogue avec des enjeux sociétaux (ex. migration, environnement) ou des organismes communautaires (ex. organisme de soutien en toxicomanie).

Les partenariats intersectoriels qui impliquent les acteurs du secteur des arts et de la culture mettent en évidence que la création artistique se déploie plus souvent qu'autrement en lien direct avec les questions d'équité, de justice sociale et d'écologie. Les artistes dialoguent, à partir de formes de langage qui leur sont propres, sur des questions centrales de société traitées de manière

²⁸ Cision (2020, 20 juillet). Un nouveau partenariat intersectoriel soutient l'expansion du programme Être Noir.e au Canada. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-nouveau-partenariat-intersectoriel-soutient-l-expansion-du-programme-etre-noir-e-au-canada-873642065.html>

²⁹ Gallant, Laurence (2019, 14 juin). Près de 1,1 M \$ pour des projets artistiques ancrés dans la collectivité. *Radio-Canada/Ici Bas-Saint-Laurent*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1185103/entente-culture-bsl-projets-artistes-subvention>

innovante. Le financement de nouveaux partenariats intersectoriels permettrait de soutenir les artistes, mais également de renforcer la position des arts et de la culture au sein du tissu social.

4. Le coopérativisme de plateforme (Smart) et autres avenues de mobilisation

Les changements structurels des économies et des marchés, incluant mais ne se limitant pas aux évolutions technologiques, à la croissance des formes d'emploi dit atypique ou non standard et à la croissance de l'économie des plateformes, posent d'innombrables défis en matière de régulation du travail. Dans un tel contexte, le coopérativisme de plateforme est apparu comme un mouvement contemporain mobilisant des catégories de travailleur.se.s dont la nature du travail et de l'emploi les maintient généralement en-dehors de la portée de la protection des lois du travail. La coopérative de travailleur.se.s autonomes Smart, jadis la Société mutuelle des artistes, constitue un modèle d'expérimentation institutionnelle très intéressant à étudier dans le cadre des réflexions entourant le statut de l'artiste. Né en Belgique, l'organisme est maintenant présent dans près de 40 villes dans huit pays d'Europe.

Smart et l'encadrement du travail des indépendant.e.s

Le projet coopératif Smart vise différents objectifs, dont celui d'ouvrir ou de faciliter l'accès aux régimes de protection sociale dont bénéficient les travailleur.se.s salarié.e.s³⁰. Smart agit à titre d'employeur auprès de ses membres contre un prélèvement de 6,5 % des montants hors TVA facturés aux client.e.s ou donneur.se.s d'ordre du membre. Sur ce montant sont prélevées les cotisations sociales dues à l'État par l'employeur et le ou la travailleuse. C'est Smart qui facture le ou la cliente ou donneur.se d'ordre pour les services retenus et qui rémunère par la suite le ou la membre dans le cadre d'un contrat de travail salarié, et ce, dans les sept jours ouvrables suivant l'exécution de la prestation. Ceci prévaut même dans le cas où il y a défaut de paiement de la part du ou de la cliente. En 2017, Smart a pris la décision de se structurer en coopérative, de manière à notamment créer des liens de solidarité entre des catégories de travailleur.se.s autrement davantage isolées. La majorité des membres sont aujourd'hui des sociétaires de l'organisation, ce qui facilite le développement d'une offre de services variée à même de répondre aux besoins d'une communauté de membres très hétérogène.

Ce type d'initiative permet aux travailleur.se.s, grâce à la capacité collective de Smart, de conserver une pleine autonomie sur leur rémunération, leurs modalités de prestation de travail, ainsi que sur leurs client.e.s. De plus, en assumant le rôle d'employeur des artistes et autres travailleur.se.s autonomes, Smart s'attaque à l'ambiguïté fréquente qui a trait à l'identification des donneur.se.s d'ordre dans le cadre du travail autonome où interviennent divers intermédiaires. Le modèle coopératif permet finalement la distribution équitable et collective des richesses qui sont créées au sein des communautés qui y participent.

Mobilisation politique alternative

Les spécificités du travail d'artiste se propagent aujourd'hui à de larges pans de la main-d'œuvre employée dans différents secteurs d'activité. Ce phénomène rend de plus en plus visibles

³⁰ Charles, Julien, Isabelle Ferreras et Auriane Lamine (2019). Smart-Belgique comme capacité collective. Usages d'une coopérative de travailleurs autonomes. <https://smartbe.be/fr/comprendre/publications/education-permanente/smart-belgique-comme-capacite-collective-usages-dune-cooperative-de-travailleurs-autonomes/>

les liens qui existent entre les artistes et d'autres catégories de travailleur.se.s précaires. Au Québec, de récentes campagnes d'organisation collective fondées sur le statut d'emploi (le syndicat S'ATTAQ, affilié au Industrial Workers of the World IWW, cherche à mobiliser les travailleur.se.s autonomes dont des artistes en arts visuels) ou le secteur d'activité (le regroupement TRACE vise à mobiliser les travailleur.se.s culturel.le.s de l'événementiel) suggèrent que les artistes et travailleur.se.s culturel.le.s se tournent vers des stratégies de mobilisation politique situées en dehors des régimes instaurés par les lois sur le statut de l'artiste.

5. Le régime de l'intermittence du spectacle (France)

Le régime de l'intermittence du spectacle constitue le régime de protection sociale spécifique le plus connu et est considéré comme l'un des plus généreux à travers le monde à l'endroit des artistes-interprètes du spectacle. Le régime instaure une présomption de salariat à l'égard des artistes, ouvrier.ère.s et technicien.ne.s du spectacle et de l'audiovisuel, ce qui fait en sorte que tout contrat de signé entre un.e producteur.trice et un.e artiste est considéré comme un contrat de travail. Le lien de subordination du contrat de travail salarié persiste, mais l'artiste tire une certaine autonomie de son engagement auprès de multiples employeurs dans la mesure de sa capacité à obtenir des contrats sur une base relativement continue³¹.

Protection des artistes vis-à-vis du risque de chômage

Un des grands avantages de ce régime a trait à ce qu'il ouvre la voie à protéger les artistes qu'il vise contre le chômage. En effet, la présomption de salariat, ainsi que des règles prévues au règlement sur l'assurance-chômage, permet aux artistes visé.e.s de bénéficier d'indemnités en cas de chômage en fonction des dispositions dérogatoires au régime général. Tel que son nom l'indique, ce régime prend en considération la nature intermittente du travail artistique et permet aux artistes d'être assuré.e.s face au risque du chômage sur des périodes durables ou survenant la plupart du temps entre deux engagements. La présomption de salariat permet aussi aux artistes visé.e.s de bénéficier des mêmes avantages que les salarié.e.s, c'est-à-dire des indemnisations dont les montants sont déterminés par des cotisations aussi assumées par les employeurs. L'éligibilité des artistes au régime repose sur la quantité de travail accumulé qui détermine leur accès à la protection sociale ainsi qu'à l'indemnisation des périodes de chômage. En ce sens, le régime n'élimine pas la compétition interindividuelle, car les engagements professionnels ouvrant la voie à la protection conférée par celui-ci sont extrêmement convoités. L'accès au régime en vient donc à se fonder de plus en plus sur la réputation des artistes et leur capacité à obtenir des contrats en continu. Finalement, les artistes du spectacle sont aussi affilié.e.s au Régime général de la sécurité sociale. L'État finance un Fonds de professionnalisation et de solidarité qui permet aux artistes de bénéficier de deux types d'allocations en cas de réadmission impossible à l'assurance-chômage.

Des défis en matière d'accessibilité

Tout comme au Québec, les artistes-auteurs (créateurs, visuels, etc.) en France font l'objet d'un régime différent. Ils et elles ne bénéficient pas de la présomption de salariat et sont considéré.e.s comme des travailleur.se.s indépendant.e.s. Ces artistes sont de ce fait peu protégé.e.s contre les risques économiques. Inadmissibles à l'assurance-chômage, ils et elles peuvent néanmoins se

³¹ Menger, Pierre-Michel (2003). Les intermittents du spectacle. *Espaces temps*, vol. 82-83, pp. 51 – 66.

prévaloir d'une allocation spécifique de solidarité à la condition d'être affilié.e.s au régime des artistes-auteurs. Pour se prémunir contre les risques économiques et sociaux, ces artistes doivent donc assumer seul.e.s les coûts des assurances privées. Par contre, contrairement à la situation du Québec, les artistes-auteurs sont affiliés au Régime de sécurité sociale des artistes-auteurs ce qui leur donne droit, s'ils et elles ont gagné suffisamment de revenus, à une couverture en cas de maladie, d'invalidité, de parentalité et de retraite. Ce régime est financé par les cotisations des artistes affilié.e.s et des diffuseurs qui cotisent à la hauteur de 1 % du montant brut des droits d'auteurs. Par contre, pour être affilié.e à ce régime, les artistes doivent satisfaire à un ensemble de critères d'éligibilité qui restreignent de manière importante leur accès à ces indemnités. Par exemple, l'accès au régime est entre autres conditionnel au fait d'avoir tiré un revenu artistique d'au moins 900 fois la valeur horaire moyenne du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) au cours de l'année précédente, ce qui équivaut à plus de 10 000 \$ CAN et ce qui exclut *de facto* une part importante des artistes.

Les lacunes les plus importantes à prendre en considération dans le cas des régimes juridiques qui encadrent spécifiquement les artistes professionnel.le.s concernent le fait que lesdits régimes sont porteurs de différents mécanismes d'exclusion dont les effets sont difficiles à anticiper. Leur nature les rend incapables de s'ajuster rapidement aux transformations des économies, des sociétés et des marchés. Dans le cadre du régime de l'intermittence français, on peut faire l'hypothèse crédible que les artistes s'identifiant à un ou des groupes marginalisés ainsi que les jeunes générations d'artistes se trouvent désavantagés au sein de ce régime. En effet, pour différentes raisons incluant la discrimination, ces artistes ont généralement moins d'occasions de se faire connaître et de décrocher des contrats qui leur permettraient d'accumuler le nombre d'heures nécessaires afin de garantir leur éligibilité au régime. Ce sont là deux problématiques majeures qui ne sont pas adéquatement prises en charge par le régime de l'intermittence, et ce, alors que de plus en plus d'études récentes s'attardent à documenter la sous-représentation des groupes minoritaires au sein du secteur des arts et de la culture, et que l'intégration des jeunes au marché du travail constitue une préoccupation croissante à la vue de l'augmentation importante de leur taux de chômage en raison de la COVID-19.

CONCLUSION

Le statut de l'artiste occupe différentes fonctions, dont celle d'assurer la valorisation du travail des artistes. Il permet de distinguer et d'encadrer le travail des artistes qui ont choisi de faire de l'exercice de leur(s) pratique(s) artistique(s) leur métier. En théorie, en vertu de nos lois, le statut de l'artiste ouvre la voie à différents droits qui ont trait à la représentation collective des artistes et à leur protection sociale. En pratique toutefois, nous savons qu'il ne permet pas un réel accès des artistes à un travail décent. Le statut de l'artiste doit donc faire l'objet de profondes réflexions quant aux manières de l'articuler en prenant acte des différents changements qui affectent les conditions de pratique et de vie des artistes.

Ce mémoire visait à répondre à différents objectifs. Premièrement, il s'agissait de porter à l'attention des décideurs publics la sévérité de la crise que connaissent les milieux artistiques et culturels ainsi que les niveaux de précarité sans précédent que rencontrent les artistes et les travailleur.se.s culturel.le.s. Si la révision des lois sur le statut de l'artiste est attendue depuis de nombreuses années par les différents milieux, elle apparaît aujourd'hui comme un besoin urgent. Dans un deuxième temps, il s'agissait de repositionner les réflexions entourant la révision des lois sur le statut de l'artiste dans le cadre d'une approche globale qui tienne compte à la fois des transformations structurelles des marchés et des économies, mais également de la précarisation de facettes importantes de la société qui s'expriment sous différentes formes (ex. crise du logement, difficulté d'accéder à des services de santé dans un délai raisonnable, creusement des inégalités affectant davantage les communautés déjà vulnérables, etc.). Dans un troisième et dernier temps, il s'agissait de présenter certaines avenues empruntées à travers le monde qui nous semblent montrer un potentiel important à améliorer le statut des artistes.

Les initiatives qui ont été présentées dans le cadre de ce mémoire dépassent parfois la compétence du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Ce choix conscient exprime notre volonté de voir le MCCQ accompagner la révision des lois sur le statut de l'artiste d'un engagement conséquent à prendre la place qui lui revient dans l'ensemble du tissu de relations influant sur la régulation du travail des artistes. Comme nous l'avons mis en évidence, le statut de l'artiste n'est pas que tributaire des changements que l'on observe dans le champ culturel. Il se trouve déterminé, de près ou de loin, par des dynamiques beaucoup plus larges que le MCCQ doit s'assurer de prendre en considération dans ses réflexions, sans quoi la révision des lois sur le statut de l'artiste risque de ne répondre au mieux que partiellement aux besoins des artistes et des milieux.

Voilà qui prête à un exercice certes complexe qui fait appel à la créativité du MCCQ. Si les milieux artistiques et culturels ont historiquement répondu à toutes formes d'adversité avec la résilience qu'on leur connaît, il est maintenant plus que temps d'assumer collectivement notre devoir de reconnaître aux artistes le statut qu'ils et elles méritent à titre de piliers de notre société.